

# Groupe national loup, mars 2006

Le groupe national "loup" s'est réuni au MEDD le 8 mars.

Le CERPAM a présenté son projet de séminaire des 15 et 16 juin prochain à Aix-en-Provence (13). Deux thèmes majeurs, deux objectifs : conforter les systèmes pastoraux face au loup (mieux préparer les acteurs à l'arrivée du loup) et évaluer l'impact de la présence du loup sur l'élevage (accompagner et améliorer la protection des troupeaux).

## **Bilan de la prédation sur le cheptel domestique**

Le ministère de l'Agriculture a présenté un bilan succinct des attaques 2005 sur les troupeaux domestiques : 968 attaques (+ 50% par rapport à 2004), 3761 victimes (+ 33% par rapport à 2004).

9 départements sont concernés ; la pression de prédation est très forte dans le cas d'arrivée récente du loup (Savoie, Haute Savoie) mais on note aussi une augmentation des attaques dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes sur des troupeaux non protégés. Lorsque des zones sont mieux protégées, les attaques se reportent sur les communes voisines (exemple du Dévoluy).

Le nombre de victime par attaque décroît globalement. En 2004, on comptait 4,4 animaux tués en moyenne par attaque. En 2005, ce chiffre est de 3,88. Seul le département des Hautes Alpes est au dessus de cette moyenne (tous les autres sont en dessous de ce chiffre). En Isère, il y a eu + 48% d'attaques mais le nombre moyen de victimes par attaque est passé de 4, 6 à 2, 8.

445 éleveurs ont contractualisé en mesure "t" contre 247 en 2004, et on attend 150 contrats supplémentaires en 2006. La moyenne des éleveurs protégés par ZPP s'établit à 28 contre 19 en 2004.

La notion de troupeau "protégé" reste vague. Mais globalement, il y a beaucoup moins d'attaques par groupe de loups et le nombre de victimes par attaque diminue si des protections sont en place. L'augmentation de la population de loups tire bien entendu à la hausse le nombre total des attaques et des victimes.

Un éleveur de la FDSEA Savoie a rappelé que même si les patous n'étaient plus considérés en état de divagation avec la nouvelle loi, leurs propriétaires restaient responsables (bruit, menaces, mise à mort de petits chiens) alors que leur emploi était quasiment rendu obligatoire. Il a déclaré que contrairement aux craintes du député Bouvard, les alpages du nord des Alpes ne seraient pas abandonnés mais que les petits éleveurs céderaient la place aux gros transhumants qui convoitent ces alpages et qui ont les moyens de se protéger. On a aussi débattu avec le PNR du Queyras sur ces petits éleveurs qui sont plus intéressants pour la biodiversité (fauches) mais ne peuvent pas se protéger correctement. On commencerait enfin à voir des éleveurs choisir les races en fonction de la capacité des moutons à rester groupés (race Mérinos par exemple).

Les éleveurs ont accueilli avec satisfaction les dispositions étendant la mesure "t" aux troupeaux moyens (de 150 à 400 têtes.)

## **Bilan des populations de loup**

L'ONCFS a évoqué l'état provisoire des populations. Deux nouvelles ZPP (Zones de présence permanente) sont identifiées : le massif des Bornes (Haute-Savoie) et le massif du Parpaillon en Haute Ubaye. La ZPP du Vercors sera scindée en deux car ce sont finalement 2 groupes de loup qui l'occupent. En revanche, le braconnage aurait « vidé » les 2 ZPP sur les massifs du Dévoluy (Hautes-Alpes) et du Taillefer (Isère) ; ces zones restent toutefois en ZPP car il faut deux années consécutives de présence ou d'absence du loup pour modifier le statut d'une zone.

Les effectifs auraient augmenté d'un "petit 15%" d'après le comptage hivernal 2005-2006 mais il faudra attendre les données définitives (avril-mai). Selon l'ONCFS, la barre des 100 loups serait nettement franchie.

## **Protocole 2006**

L'administration a présenté son texte et n'a pas annoncé de décision. Il est possible que les deux ministres reprennent pour 2006 le chiffre global de six loups à tuer sur l'ensemble des Alpes.

Sans approuver le cadre général, FERUS s'est inquiété du flou des exigences de tenue d'un carnet de tir. Pour FERUS, chaque éleveur ou ayant droit doit mentionner clairement chaque tentative, le lieu et l'heure des tirs, et signaler tout animal tiré à l'ONCFS afin d'effectuer des recherches sinon il y aura des loups blessés et tués non déclarés. FERUS a aussi demandé que les loups ne soient pas tirés à gros plombs (qui blessent parfois mortellement mais sans que le tireur s'en rende compte, surtout de nuit). Les participants estiment que de toute manière il sera extrêmement difficile de tuer un loup dans les conditions « légales » (tir de nuit de près avec un fusil et non une carabine). Le seul loup tué l'an dernier "officiellement" (septembre 2005) l'a été avec « une arme de guerre » de l'ONCFS, à très longue portée, avec lunette et télémètre, et pesant huit kilos !

FERUS a dénoncé le flou des mesures dans les zones de colonisation (hors ZPP) et sur les troupeaux non protégés impossibles à protéger, qui allaient aboutir à une sorte de "cordon sanitaire" où les cas [type Valdaine](#) allaient se multiplier. Enfin FERUS a absolument condamné le "prélèvement par organisation collective", autrement dit la chasse au loup.

FNE a insisté sur le fait qu'il n'y avait plus de lien, surtout dans ce cas de « chasse collective », entre la destruction et des dommages importants, condition posée par la directive Habitats de 1992 et a demandé une plus forte coopération avec l'Italie et la Suisse.

La SPA a insisté pour qu'on évite de blesser des animaux si un troupeau devait vraiment être défendu et pour que les moyens de protection soient plus sérieusement déployés y compris dans les zones de colonisation du loup dans lesquelles on semblait laisser les préfets libres de choisir entre l'installation du loup et son éradication.

Certains éleveurs ont demandé davantage de tirs dès la première attaque y compris dans les parcs nationaux mais sans trop insister. D'autres ont souligné que l'Etat semblait naviguer à vue et ne pas savoir où il allait.